



COMMUNE DE REMELFING

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
57200 - TÉL.: 03 87 98 07 07 - FAX: 03 87 28 19 06

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de REMELFING a engagé une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal, en date du 9 décembre 2014.

Elle est accompagnée, dans cette démarche, par Mme Kriegel du bureau d'études ECOLOR (Fénétrange) ainsi que par les services de l'Etat, du Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrondissement de Sarreguemines, de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarreguemines et des autres services ayant souhaités être associés à la démarche.

Le PLU est un document :

- **Stratégique** : qui permet de traduire les objectifs politiques de la commune, sur les 10 prochaines années, en matière de développement (démographiques, économique, social, de la politique de logement...) et d'aménagement.

L'ambition globale du PLU est d'élaborer un projet d'aménagement permettant un développement urbain équilibré tout en préservant les espaces naturels, le paysage, dans une perspective de développement durable.

- **Opérationnel** : des orientations d'aménagement et des règles de constructions seront élaborées afin de mettre en œuvre un projet communal durable.

- **Juridique** : le contenu du PLU est règlementé aussi bien d'un point de vue des pièces qui le compose que de leur contenu. C'est le code de l'Urbanisme qui fixe le cadre juridique.

Le PLU s'inscrit dans des logiques règlementaires supra-communales : il doit prendre en compte les dispositions législatives du code de l'urbanisme, de la loi grenelle 2, de la loi ALUR, du Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrondissement de Sarrebourg, du Plan de Prévention des Risques inondations de la Sarre, ...

le diagnostic communal, les enjeux ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Plusieurs réunions de travail avec la commission d'urbanisme ont permis d'avancer sur le document, Durable (PADD) ont été identifiés.

Les documents sont consultables en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture. Un registre de concertation est disponible, afin de recueillir les avis et remarques de la population.

A vos agendas : une réunion publique sera organisée le mardi 28 mars 2017 à 19h30 à la salle du château à REMELFING. Le diagnostic communal et le PADD vous y seront présentés.

Le Maire :

M. BOURING Hubert

